

rÉsumÉ descriptif de la certification (fiche rÉpertoire)

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé (cadre 1)** |  |
| **LICENCE mention STAPS : Activité Physique Adaptée et Santé** | |

|  |  |
| --- | --- |
| **(cadre 2) Autorité responsable de la certification** | **Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)** |
| Sera complété par la DGESIP afin d'indiquer les universités/établissements accréditées et/ou habilités à délivrer la mention | Recteur de l’académie, chancelier des universités ; Président de l’université |

|  |  |
| --- | --- |
| **Niveau et/ou domaine d’activité (cadre 4)** |  |
| Niveau (nomenclature 1969) : 2  Niveau (EQF) : 6 | |
| Code NSF  118 - Sciences de la vie.  335 - Animation sportive, culturelle et de loisirs  411 - Pratiques sportives (y compris arts martiaux). | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé du référentiel d’emploi et éléments de compétences acquis (cadre 5)** |  |

**Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat**

* **Usages numériques**
* **Exploitation de données à des fins d’analyse**
* **Expression et communication écrites et orales**
* **Positionnement vis à vis d’un champ professionnel**
* **Action en responsabilité au sein d’une organisation professionnelle structurée**
* **Analyse de la situation relative à l’activité physique ou sportive d’une personne ou d’un public ayant des besoins particuliers (santé, handicap)**
* **Construction et planification d'un programme d'intervention en Activité Physique Adaptée,**
* **Encadrement de séances collectives d’activité physique et/ou sportive pour tout public**
* **Enseignement de l'Activité Physique Adaptée**
* **Développement de la santé et du bien-être par les Activités physqiues et/ou sportives pour tout type de public, notamment à besoins particuliers (santé handicap)**

**Compétences ou capacités évaluées**

**Bloc 1 : Usages numériques**

Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l’information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

**Bloc 2 : Exploitation de données à des fins d’analyse**

* Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet
* Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
* Développer une argumentation avec esprit critique.

**Bloc 3 : Expression et communication écrites et orales**

* Se servir aisément des différents registres d’expression écrite et orale de la langue française pour présenter une production et/ou argumenter un point de vue.
* Se servir aisément de la compréhension et de l’expression écrites et orales d'une langue étrangère

**Bloc 4 : Positionnement vis à vis d’un champ professionnel**

* Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
* Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d’un contexte.
* Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.

**Bloc 5 : Action en responsabilité au sein d’une organisation**

* Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
* Respecter les principes d’éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
* Travailler en équipe autant qu’en autonomie et responsabilité au service d’un projet.
* Se mettre en recul d’une situation, s’auto évaluer et se remettre en question pour apprendre.

**Bloc 6 « Analyse de la situation relative à l’activité physique ou sportive d’une personne ou d’un public ayant des besoins particuliers » (santé, handicap)**

* Etablir un diagnostic de l’activité de toute personne ou d'un groupe, y compris en situation de handicap ou à besoins particuliers en mobilisant des concepts scientifiques pluridisciplinaires, des modèles théoriques et méthodologiques concernant les activités physiques et/ou sportives (AP/S).
* Mobiliser une culture technique, pratique, didactique et technologique de différentes pratiques physiques pour diagnostiquer les difficultés à résoudre pour des sujets engagés dans ces pratiques.
* Contextualiser un diagnostic d’activité au regard de l’environnement institutionnel d’un groupe ou d’une personne.
* Assurer le suivi du diagnostic en utilisant des outils et techniques d’analyse d’une activité physique adaptée (collecte des données par les outils adaptés, traitement et interprétation des résultats).
* Rendre compte du diagnostic et du suivi auprès de l’ensemble des acteurs impliqués.

**Bloc 7 Construction et planification d'un programme d'intervention en Activité Physique Adaptée**

* Planifier et programmer un projet afin de favoriser l’évolution ou la transformation d’une situation diagnostiquée.
* Mettre en œuvre les techniques adéquates à la transformation visée.
* Adapter le programme et les activités physiques et sportives pour optimiser l'intervention auprès de chacun en utilisant des outils et techniques dédiées.
* Prévoir et problématiser ses interventions pédagogiques et socio éducatives en mobilisant des concepts scientifiques pluridisciplnaires concernant les activités sportives, les publics en situation de handicap et à besoins particuliers, ainsi que l'environnement physique, institutionnel, humain et social du système sportif, de soin et de santé.

**Bloc 8 :****Encadrement de séances collectives d’activité physique et/ou sportive « tout public »**

* Assurer la sécurité des pratiquants
* Mettre en œuvre l’encadrement d’une séance collective d’activité physique et/ou sportive
* Mobiliser une expérience approfondie de la pratique des Activités physiques et/ou sportives pour adapter l’intervention au public et développer la motivation des pratiquants
* Ajuster la séance au regard de son déroulement effectif.
* Conseiller les pratiquants

**Bloc 9 : Enseignement de l'Activité Physique Adaptée**

* Concevoir, mettre en œuvre et adapter un projet d'APA visant l'optimisation des capacités physiques, psychologiques, cognitives et sociales,
* Concevoir des programmes personnalisés d’intervention pour des personnes à besoins spécifiques et les mettre en oeuvre,
* Suivre et réguler les effets des séances auprès des publics en utilisant les outils dédiés.
* Développer la place de l’activité physique et/ou sportive dans le projet de vie des publics de l’APA.

**Bloc 10 : Développement de la santé et du bien être par les Activités Physiques Sportives et Artistiques pour tout type de public, notamment à besoins particuliers (santé, handicap)**

* Concevoir, mettre en oeuvre et adapter un projet dédié à l'éducation pour la santé et le bien être par les APSA en fonction des publics et des cadres d'exercice
* Mobiliser une expérience vécue, un niveau de pratique et une connaissance approfondie de différentes pratiques de santé et de bien être
* Créer les conditions permettant à chacun de devenir autonome et acteur de sa propre santé.

|  |  |
| --- | --- |
| **Secteurs d’activité ou types d’emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)** |  |
| **Secteurs d’activités**  P-85.51 Enseignement  - R-93 Activités sportives, récréatives et de loisirs  88 Action sociale sans hébergement  **Mots clefs des secteurs accessibles**  SANITAIRE ; MEDICO-SOCIAL ; REINSERTION ; PREVENTION | |
| **Types d’emplois accessibles**  - enseignant en Activité physqiue adaptée en milieux spécialisés, en structure privée ou publique ayant pour objectifs la prévention, la réadaptation, le reconditionnement ou l’intégration par l’activité physique adpatée  - enseignant en Activité physqiue adaptée dans un pôle sport-santé  - responsable prévention sport santé dans une structure publique ou privée.  - enseignant en Activité physqiue adaptée dans le cadre de la prescription médicale de l’activité physique  - professionnel de la réadaptation, du reconditionnement et du réentrainement par l’Activité physqiue adaptée  **Mots clefs des emplois accessibles**  INTERVENANT ET COORDONNATEUR DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION | |
| **Codes des fiches ROME les plus proches :**  [G1204](http://recrutement.pole-emploi.fr/fichesrome/ficherome?codeRome=G1204) : Éducation en activités sportives  K1103- Développement personnel et bien être de la personne  K1207- Intervention socioéducative  K2102- Coordination pédagogique | |
| **Réglementation d’activités**  Cette licence donne accès à une carte professionnelle  Articles L212-1 du Code du sport et R212-89 du Code du sport. | |
|  | |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Modalités d’accès à cette certification (cadre 7)** | | | |  |
| Descriptif des composantes de la certification :  Les modalités de la certification permettent de valider les compétences via l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme (l'article 11 de l'arrêté Licence 2011). Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier (prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence), soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.  Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le niveau licence.  Conditions de délivrance de l’annexe descriptive au diplôme : | | | | |
| Conditions d’inscription à la certification | Oui | Non | Indiquer la composition des jurys | |
| Après un parcours de formation sous statut d’élève ou d’étudiant | X |  | Leur composition comprend :  - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation  - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.  - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements | |
| En contrat d’apprentissage | X |  | Le jury est composé :  - d'une majorité d'enseignants-chercheurs  - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée. | |
| Après un parcours de formation continue | X |  | Le jury est composé :  - d'une majorité d'enseignants-chercheurs  - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée. | |
| En contrat de professionnalisation | X |  | Le jury est composé :  - d'une majorité d'enseignants-chercheurs  - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée. | |
| Par candidature libre |  | X |  | |
| Par expérience  Date de mise en place :2002 | X |  | Le jury est composé :  - d'une majorité d'enseignants-chercheurs  - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée. | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Liens avec d’autres certifications (cadre 8)** | **Accords européens ou internationaux (cadre 9)** |
| Selon les parcours types suivi ou/et les secteurs d’activités professionnels d’exercices, des diplômes ou des certifications d’autres ministère ou de branches professionnelles peuvent être visés. | Ne rien indiquer mais signaler si vous avez lu des choses particulières |

|  |  |
| --- | --- |
| **Base légale (cadre 10)** |  |
| Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :  Sera complété par la DGESIP avec l'ensemble des arrêtés pour les différents établissements habilités ou accrédités pour délivrer la mention de LP concerné.  Références autres :  - Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence  **- Arrêté du 22 janvier 2014,** fixant les modalités d’accréditation d’établissements d’enseignement supérieur  **- Arrêté du 22 janvier 2014,** fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master  - Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle  - Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle  - Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle  - Décret VAE – Code de l’éducation : article L 613-3 **modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015** | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Pour plus d’information (cadre 11)** |  |
| Statistiques :  Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.  Autres sources d'informations :  Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.  Lieu(x) de certification :  Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accréditées et/ou habilités à délivrer la mention  Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l’organisme certificateur :  Historique : | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Liste des liens sources (cadre 12)** |  |
| Site Internet de l’autorité délivrant la certification  Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accréditées et/ou habilités à délivrer la mention. Pour ce faire une liste générique de lien web sera générée ; charge aux DSI des établissements d'assurer le renvoi sur les pages ad hocs de leurs sites web (à faire : AA + GR) | |